



Compte-rendu de la séance du conseil Municipal du 14 juin 2024 **Saint-Gence**

Présents : M. Serge ROUX, maire, Mme Véronique BARINOTTO, Messieurs Lionel GUILLOT, Jean-Luc DUFOUR et Jean-Pierre FLOC'H, adjoints, M. Thierry LACHAISE, conseiller délégué, Mmes Marie-Laure CHARLEUX, Marie-Claire DUPIC, Catherine GUILHEM, Sylvie LAVALLADE, Sylvie REFANCHE, M. Philippe CORTES, Joël LAURIERE, Mathieu MEYZE, conseillers municipaux.

Absents :

Madame Floriane CLOUX est représentée par Madame Marie-Claire DUPIC
Madame Cécile FOUGERAS est représentée par Monsieur Lionel GUILLOT

Madame Sylvie LAVALLADE est désignée secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 29 mars 2024 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente cette séance du conseil municipal qui traitera de :

- Compte rendus des commissions communales
- Compte rendus des autres instances
- Délibérations:
 - Création d'un grade de technicien et suppression simultanée du grade d'agent de maîtrise
 - Mise à jour du tableau des effectifs
 - Décision modificative n°1 – Budget communal
 - Subvention 2024 –SIEPEA
 - Tarif annuel salle de musique
 - Tarifs Restaurant scolaire 2024-2025
 - Tarifs Garderie Périscolaire 2024-2025
 - Convention 2024 – Société de Protection des Animaux
 - Subventions aux associations 2024
 - Adhésion ATEC – Année 2024
- Divers

Monsieur le Maire revient sur les résultats des élections européennes qui se sont déroulées le 9 juin 2024 et donne quelques indications sur l'organisation des deux scrutins des 30 juin et 7 juillet 2024 suite à l'annonce de la dissolution de l'Assemblée Nationale par le Président de la République.

La salle polyvalente est réservée depuis longtemps et il est hors de question de la réquisitionner.

Il est proposé d'organiser nos bureaux de vote dans la salle en rez-de-jardin au gymnase Le Lemovix.

Le tirage au sort des jurés d'assises organisé en commun avec la commune de Couzeix le 30 mai 2024 a donné les résultats suivants pour notre commune :

DI RUZZA	Robert	Allée des Charriers
GUILHEM	Catherine	PASSAGE DES CHARRIERS
LASSERRE	Micheline Michèle	CHEMIN LA CROIX DES CHARRIERS
PENICAUD	Béatrice	ALLEE DE LA LANDE
TROUTAUD	Loïc Alain René	ROUTE DES RIBIERES

COMMISSIONS COMMUNALES

I. Compte-rendu de la commission FINANCES du 3 juin 2024

Présents : Floriane, Jean-Pierre, Serge, Lionel, Thierry, Joël, Philippe et Jean-Luc.

A- Situation budgétaire au 30 mai 2024

151 jours se sont écoulés sur cet exercice, soit 41% de l'année.

1) Recettes de fonctionnement

Le total des produits et services (chapitre 70) s'établit à 149.427,70€ soit 59% de l'attendu.

Les articles notables sont :

- la facturation périscolaire avec 58% d'atteinte. Notons que des retards de paiement, parfois conséquents, existent, essentiellement sur la cantine.
- la mise à disposition des agents de voirie à LM qui est à 66% grâce au règlement du solde de 2023 et de l'avance de 33% pour 2024.
- le remboursement des charges de gestion courante où le règlement du solde 2023 a bien été effectué.

Le chapitre 73, impôts et taxes, est réalisé à 39% car seule une partie des impôts a été perçue.

Le chapitre 74, dotations et subventions, est à 21% du BP. 20% du total DGF ont été crédités, et la dotation de recensement a été versée.

Rien de notable sur les chapitres suivants.

Le total des recettes réelles (identique au total général) s'élève à 636.355,75€ soit 36% du prévisionnel.

Dépenses de fonctionnement					
	BP2024		Budget après DM	réalisé	%réalis.
Total 011 : Charges à caractère général	425 860,00	26,2%	425 860,00	177 077,50	42 %
Total 012 : Charges de personnel	852 565,29	52,4%	852 565,29	391 879,70	46 %
Total 65 : Indemnités, subventions SDIS,	308 082,00	19,0%	308 082,00	141 960,64	46 %
Total 014 : Reversement AC	11 860,00		11 860,00	0,00	
Total 66 : Charges financières	23 000,00	1,4%	23 000,00	11 676,57	51 %
Total 67 Charges exceptionnelles	0,00	0,0%	0,00	0,00	#DIV/0!
Total exercice (réel)	1 621 367,29		1 621 367,29	722 594,41	
Total 042 : amortissements	4 221,41	0,3%	4 221,41	0,00	0 %
Total 022	0,00	0,0%	0,00		
Total	1 625 588,70		1 625 588,70	722 594,41	44,45 %
Total 023 : Virement à section Investissen	311 009,01		311 009,01		
				0,00	0 %
Total général	1 936 597,71		1 936 597,71	722 594,41	37 %

Recettes de fonctionnement					
	BP2024		Budget après DM	réalisé	%réalis.
Total 70 : Produits de service (cantine ...)	252 600,00	13,0%	252 600,00	149 427,70	59 %
Total 73 : Impôts et taxes	1 045 500,00	54,0%	1 045 500,00	376 736,00	36 %
Total 74 : Dotations, subventions	417 875,00	21,6%	417 875,00	87 318,33	21 %
Total 75 : Loyers, remboursements LM	30 250,00	1,6%	30 250,00	17 567,76	58 %
Total 01 : Remboursements salaires ...	20 000,00	1,0%	20 000,00	5 301,59	27 %
Total 76	0,00	0,0%	0,00	4,37	
Total 77 : Produits exceptionnels	1 100,00	0,1%	1 100,00	0,00	0 %
Total exercice (réel)	1 767 325,00		1 767 325,00	636 355,75	36 %
Total 04 : Opérations d'ordre	2 234,98	0,1%	2 234,98	0,00	0 %
Total 002 : Excédent reporté	167 037,73		167 037,73	0,00	
Total général	1 936 597,71		1 936 597,71	636 355,75	33 %

2) Dépenses de Fonctionnement

Le chapitre 011, charges à caractère général, s'établit à 177.077,50€, soit 42% du BP.

L'article électricité est, comme tous les ans, à surveiller, d'autant que nos prévisions sont déjà dépassées sur l'éclairage public.

Les combustibles, carburant et alimentation sont maîtrisés.

Les articles 611 et 62878 sont concernés par les intervenants musique alors que nous les avons regroupés au 62878. Pour l'un, au 611, nous le payons directement, pour l'autre nous remboursons la commune de Condat qui nous le met à disposition.

Nous sommes à 46% sur les charges de personnel, chapitre 012. Situation conforme. Le CIGAC a été, normalement, réglé à 96%.

Le chapitre 65, autres charges de gestion courante, est à 46% de réalisation, sans remarque particulière.

RAS sur la suite.

Les dépenses réelles sont de 722.594,41€ soit 45%.

3) Dépenses d'Investissement

Le total général est de 62.83,90€ soit 5% du montant budgété.

Le remboursement des capitaux des emprunts est réalisé à 46%. Les immobilisations incorporelles le sont à 25%, les corporelles à 26% (débroussailleuse, perforateur, lave linge, matériels informatiques, vitrines ont été achetés, et le moteur de la cloche de l'église a été changé).

10.624,92€ ont été dépensés sur les immobilisations en cours : peinture mairie, intervention sur les aires de jeux, dalle locaux techniques.

Les plus importantes dépenses sont en cours pour la partie électricité, et à venir pour les autres projets.

4) Recettes d'Investissement

Nous n'avons pour l'instant perçu que 1.664,28€ de subvention LM sur du matériel informatique. D'autres subventions du CD ont été actées sur les projets préau, PPV et toiture maison.

Au global, le déroulement budgétaire est conforme.

Dépenses d'investissement					
	BP2024		Budget après DM	réalisé	%réalis.
Total 001 : déficit reporté	123 028,03		123 028,03	0,00	0,00 %
Total 13	0,00		0,00	0,00	
Total 16 : Remboursement du capital	72 000,00		72 000,00	32 926,39	45,73 %
Total 19	0,00		0,00	0,00	
Total 20 : Etudes, concessions, brevets ...	40 245,00		40 245,00	10 147,20	25,21 %
Total 204: Subvention d'équipement	0,00		0,00	0,00	#DIV/0!
Total 21 : Immobilisations corporelles	32 100,00		32 100,00	8 385,39	26,12 %
Total 23 : Immobilisations en cours	959 525,01		959 525,01	10 624,92	1,11 %
Total 040 : Régie & amortissement	0,00		2 234,98	0,00	
Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	
Opérations d'ordre ...	0,00		0,00	0,00	#DIV/0!
Total général	1 226 898,04		1 229 133,02	62 083,90	5 %

Recettes d'investissement					
	BP2024		Budget après DM	réalisé	%réalis.
Excédent reporté	0,00		0,00	0,00	#DIV/0!
Total 10 : FCTVA, TLE	309 388,32		309 388,32	264 388,32	85,46 %
Total 13 : Subv Investissements	371 500,71		371 500,71	1 664,28	0,45 %
Total 16 : Emprunts	235 000,00		235 000,00	0,00	
Total 20 : Etudes	0,00		0,00	0,00	#DIV/0!
Total 21 : Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00	
Total 28 : Amortissements	0,00		0,00	0,00	
Total 24 : Produits cessions immo	0,00		0	0,00	
Total 021 : virement section fonctionn.	311 009,01		311 009,01	0,00	0,00 %
opérations patrimoniales	0,00		4 221,41	0,00	
régie	0,00		0,00	0,00	
Total général	1 226 898,04		1 231 119,45	266 052,60	22 %

B- Décision Modificative

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Article	Libellé	Montant	Article	Libellé	Montant
023	virement à la section investissement	-1 986,43			
	TOTAL CHAPITRE 023	-1 986,43			
60612	énergies électricité	1 986,43			
	TOTAL CHAPITRE 011	1 986,43		TOTAL CHAPITRE 042	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00		TOTAL GENERAL	0,00
SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Article	Libellé	Montant	Article	Libellé	Montant
2313	Immobilisations corporelles en cours /		021	virement de la section fonctionnement	-1 986,43
				TOTAL CHAPITRE 021	-1 986,43
139151-	Immobilisations / constructions	2 234,98	2804158	Projets d'infrastructures d'intérêt national	4 221,41
	TOTAL CHAPITRE 040	2 234,98		TOTAL CHAPITRE 040	4 221,41
	TOTAL GENERAL	2 234,98		TOTAL GENERAL	2 234,98

C- Tarifs cantine et garderie, année scolaire 2024/2025

Proposition d'augmentation de 3%. Voir tableau.

		2023		2024		% effectif
Restaurant scolaire						
enfant "commune"	ticket journalier	3,3835	3,40	3,502	3,50	2,94%
	forfait trimestriel	111,1	111,50	114,845	114,50	2,69%
	mensuel				34,30	
enfant "hors commune"	ticket journalier	3,6865	3,70	3,811	3,80	2,70%
	forfait trimestriel	124,23	125,00	128,75	129,00	3,20%
	mensuel				39,40	
adulte	ticket Adulte "commune"	6,6155	6,65	6,8495	7,00	5,26%
	ticket Adulte "hors commune"	7,373	7,40	7,622	8,20	10,81%
	forfait Adulte "commune"	222,2	223,00	229,69	230,00	3,14%
	Forfait adulte "hors commune"	243,41	244,00	251,32	255,00	4,51%
Repas fournis au Siepea						
Garderie						
enfant "commune"	forfait mensuel	29,29	29,50	30,385	30,50	3,39%
	enfant supp.	15,15	15,50	15,965	16,50	6,45%
	ticket journalier	2,9795	3,00	3,09	3,20	6,67%
enfant "hors commune"	forfait mensuel	32,32	32,50	33,475	34,50	6,15%
	enfant supp.	16,362	16,70	17,201	18,00	7,78%
	ticket journalier	3,232	3,30	3,399	3,50	6,06%

D-Tarifs salle de musique, salle rez de jardin et gymnase

- 150€ par an sont demandés aux deux utilisateurs de la salle de musique.

- Le SIEPEA utilisera certainement davantage la salle en rez de jardin ainsi que le gymnase.

Une délibération sera prise au conseil de septembre précisant le coût horaire d'utilisation. Ce dernier sera calculé sur la base des coûts de fonctionnement.

GYMNASSE					
Investissement sur 50 ans	50 ans	300 jours	9 heures		
	annuel	hebdomadaire	horaire		
1 500 000,00					
Fonctionnement					
bois	6 446,58	21,49	2,39		
gaz	956,14	3,19	0,35		
électricité	3 004,50	10,02	1,11		
eau	400,00	1,33	0,15		
ménage, entretien (1h/jour)		30,00	3,33		
fournitures		0,00	0,00		
	10 807,22	66,02	7,34		
CA2022	CA2023	2024 (31mai)	gymnase		
23 330,67	28 242,00	13 947,00	25%	=	6446,58
9 494,88	14 408,60	5 803,00	8%	=	956,14
				=	3 004,50
2 247,00	3 762,00				
à évaluer précisément !					

bois : le gymnase utilise 25 % de la consommation totale
gaz : le gymnase utilise 8% (école/cantine/gymnase = 33%,
et gymnase seul 25% du sous-total)
électricité : compteur indépendant
eau : compteur indépendant

II. Compte-rendu de la Commission Vie Associative du 23 mai 2024

Présents : MC Dupic, V Barinotto, S Roux, JP Floc'H, J Laurière, L Guillot

2.1 . Attribution des subventions aux Associations exerçant une activité sur notre territoire

Les principes d'éligibilité demeurent inchangés : demande de subvention adressée par le président et remise d'un dossier justificatif complet. Le calcul de la dotation comprend une part de fonctionnement fixée à 250 € si le siège est à Saint-Gence ou à 125 € dans le cas contraire ; une somme supplémentaire est versée aux associations encadrant des jeunes licenciés ; son calcul prend en compte leur nombre total, puis un bonus s'ajoute qui tient compte des licenciés résidant à Saint-Gence. Une subvention exceptionnelle ponctuelle peut être demandée, pour l'organisation d'un événement de notoriété ou d'une action particulière remarquable. Le montant de l'enveloppe allouée, votée en conseil municipal est reconduit en 2024 pour un montant de 8000 €. Les subventions exceptionnelles accordées en 2024 concernent les Réjauvits : 200 € pour contribuer à l'achat d'un vêtement identitaire, de 150 € au club de judo pour organiser un tournoi départemental poussins et de 150 € à St-Gence Athlé pour le Trail.

Nom de l'association Loi 1901	Proposition de Subvention 2024	Paramètres du calcul			
		Fonctionnement	Bonus jeunes	Subvention Exceptionnelle	
				Accordée + ou dette -	Demandée
Gym Club	250	250			
Mill' Pat	250	250			
FNACA	250	250			
ACCA (chasse)	250	250			
Tonic Séniors	250	250			
Les Aînés Lous Réjauvits	450	250		+200	1000
Micro-Théâtre	250	250			
Karaté Bushido 87	40	250	145,80	-360	Tapis dojo
Nieul-St-Gence Football	400	250	145,80		
Ecole de foot de la Glane	485	250	233,27		
ESSAGE tennis de table	365	250	114,04		
Verneuil-St-Gence Hand	650	250	398,51		
Basket-Ball Saint-Gence	640	250	388,79		
POL Baseball	140	125	14,70		
Racing Limoges judo	395	125	116,64	+150	1100
Saint-Gence Athlé	760	250	359,63	+150	300
En K Danse	388	250	136,08		
Ateliers du solstice	475	250	223,55		
La Chêne	325	250	72,90		
Comité des Fêtes	250	250			
Lémovices en Fête	250	250			
SGAPE (Parents d'élèves)	250	250			
Secours Catholique	150	150			
Mémoire de Nieul	125	125			
Secours Populaire	125	125			
Prévention routières	125	125			
Conciliateur de Justice	125	125			
FNATH	125	125			
AAPPMA (Pêche)	125	125			

base 2024 (forfaits+critères)	8000,00
subventions exceptionnelles retenues	500,00
total	8500,00
somme pour forfaits Fonctionnement	6025,00
pénalités, retenues	360,00
somme théorique pour critères	2335,00

2.2 - Attributions de créneaux

Les créneaux des salles (Polyvalente, Rez de Jardin..) restent inchangés. Concernant le gymnase, deux associations sollicitent des créneaux supplémentaires suite à un accroissement du nombre d'équipes. L'Essage Tennis de Table étant impacté par ces demandes, une réunion de concertation entre ces trois associations est prévue le 25 mai afin de trouver un terrain d'entente pour un partage de l'espace préalable à la bonne organisation de la saison sportive 2024 -2025.

2.3- Réunion de concertation pour fixer l'agenda de manifestations et le planning d'occupation des salles associatives.

Elle aura lieu le 1^{er} juin à 10h à la salle polyvalente, suivi du pot de l'amitié et d'un buffet propice aux échanges inter-associations facilitant la coordination du partage des espaces mis à disposition.

2.4 - Réunion annuelle des associations du 1^{er} juin 2024.

Ordre du jour : Concertation finale fixant les créneaux d'occupation des lieux mis à disposition par la mairie de septembre 2024 à septembre 2025.

Présents : Serge Roux, Lionel Guillot, Véronique Barinotto, Jean-Pierre Floc'h et les représentants des associations : En K Danse, Saint-Gence Athlé, Bushido 87 karaté, ESSAGE tennis de Table, SGAPE, Tonic Séniors randonnées, Pro Artis Danse de Salon, Lémovices en Fête, Racing Limoges judo, A S St-Gence Basket Club, Micro-théâtre, Comité des Fêtes, La Chêne, Gym Club, Ent. Nieul-Saint-Gence (Foot) POL baseball Ossgor.

Serge Roux accueille les présidents et/ou représentants des associations, qu'il remercie pour l'image de marque d'une commune animée et dynamique qu'ils entretiennent. Monsieur le maire se félicite de la création d'une nouvelle association l'Atelier du Solstice et rend hommage à tous les bénévoles du tissu associatif sportif et culturel. Malgré les difficultés économiques du moment, notre commune poursuivra son soutien et son aide à l'éducation et aux associations.

Lionel Guillot, président de la commission vie associative rappelle dans quel esprit de tolérance et de bienveillance la municipalité s'efforce de coordonner les activités multiples et se réjouit du bon état d'esprit constaté lors de la réunion préalable d'ajustement des créneaux d'occupation.

Un tour de table permet à chaque participant de décliner son identité et son rôle.

Chaque association possédant le calendrier et les plannings d'occupation, on examine successivement l'occupation de chacun des lieux :

- aire de jeu du gymnase basket,
- salle du rez-de-jardin (Dojo),
- Salle Polyvalente,
- Salle des associations de l'ancienne mairie et petite salle d'activité (sous le restaurant scolaire)
- salles de musique,
- stade de football et athlétisme,
- city-stade du parc de la mairie.

Chacun précise pour son activité les quelques dates pour lesquelles il pourrait se produire une interférence. Il est décidé que lorsque deux ou trois associations sont impliquées par un déplacement de créneau, elles devront communiquer entre elles pour s'accorder, puis le « perturbateur » préviendra l'administration pour que l'ajustement nécessaire des badges d'accès soit réalisé en temps utile. Les coordonnées téléphoniques et mails des associations sont consultables via internet sur le site de la commune.

Le forum des associations se tiendra au gymnase le vendredi 6 septembre 2024 à partir de 16 h ; la préparation des stands pourra débuter dès 14heures.

La municipalité rappelle que tout responsable utilisateur du gymnase et de la salle de rez-de-jardin doit veiller :

- A ce que les utilisateurs possèdent des chaussures adaptées aux sols sportifs.
- A interdire la restauration (denrées et boissons) sur les aires sportives
- A vérifier la clôture de toutes les issues et l'extinction de l'éclairage lorsqu'il quitte les lieux.
- Et que les occupants de la salle de rez-de-jardin doivent ranger avec le plus grand soin le tapis du dojo en veillant au parallélisme des premières spires lors de son enroulement, pour éviter la détérioration prématurée de cet équipement.

Un tour de table final où chacun a pu présenter son activité, a précédé le verre de l'amitié au cours duquel les échanges se sont poursuivis, soutenus par l'elixir extrait du pot du maire des Lémovix.

III. Compte-rendu de la Commission communication-animation du 28 mai 2024

Présents : Marie-Claire, Serge, Joël, Philippe, Véronique

Compte-rendu des manifestations passées :

- **Théâtre La Thymélée** : cette représentation a rassemblé une affluence moyenne mais satisfaisante.
- **Prévention routière** : dommage que le public n'ait pas été au rendez-vous, les informations données par les gendarmes étaient très intéressantes !
- **Remise des prix concours de nouvelles et poésies** : s'est bien déroulée à l'occasion de la Vinigast. Pour la prochaine édition, il est envisagé de l'améliorer avec un moment de lecture des « œuvres » primées.
- **Parcours du cœur** : Participation habituelle d'une soixantaine de personnes pour la randonnée. Les séances proposées par l'association de yoga, avant et après la randonnée ont été très appréciées (des participants se sont même endormis lors de la séance de récupération !).

Manifestations mai-juin 2024

- **Vendredi 31 mai** à 18h00 : cérémonie citoyenne avec remise des cartes aux jeunes électeurs. 54 jeunes contactés.
- **Samedi 1^{er} juin** à 10h00 : Réunion des associations pour la préparation de la saison prochaine avec la mise en place du calendrier des activités et la réservation des salles. Réunion suivie d'un apéro déjeunatoire offert par la municipalité.
- **Samedi 1^{er} juin** à 20h30 : Concert deux chorales chantant en italien et environ 60 chanteurs.
- **Vendredi 7 juin** à 18h00 : L'Heure du conte se tiendra dans la salle en rez-de-jardin.
- **Samedi 15 juin** à 20h30 : Une conférence sur les hommes de Néandertal dans le cadre des Journées de l'Archéologie dans la salle en rez-de-jardin.
- **Dimanche 16 juin** : Musée gratuit
- **Samedi 22 juin** au stade : la Fête de l'été et de la musique avec randonnée, scène ouverte, concerts avec 3 groupes, feu d'artifice ... et food-trucks, buvette, grillades ...

Manifestation du deuxième trimestre

- **Vendredi 19 juillet : le Marché festif** avec animation musicale, producteurs ... buvette ...
- **Septembre : Exposition QUAND J'ETAIS PETIT**
Installation dans les locaux libérés de la crèche et ouverture pendant les semaines 37/38/39/40 dans le cadre des Journées du Patrimoine. Une dictée publique sera organisée par l'équipe d'animation de la bibliothèque le samedi 21 septembre.
- **Boum des Ados le 18 octobre 2024** : la formule 2023 sera reconduite : ouverte aux enfants de Saint-Gence de 11 à 14 ans, avec DJ et pizzas/boissons offertes. Thème « Halloween » et déguisements recommandés !
- **Théâtre la Mascarade** : Samedi 15 novembre avec une pièce intitulée « La surprise »
- **Récréa'sciences le 22 novembre** : Toute la journée – Un planétarium gonflable sera installé et disponible pour les enfants de l'école élémentaire mais également au public en soirée.
- **Vœux du maire : le 11 janvier**
- **Concours de nouvelles 2025**
 - Thème choisi « Résister »
 - Remise des prix le 4 mai 2025 à l'occasion du 1^{er} Salon des livres saint-geñois dimanche 4 mai 2025 ... à suivre !

Coup de Projecteur Bulletin de juillet 2024

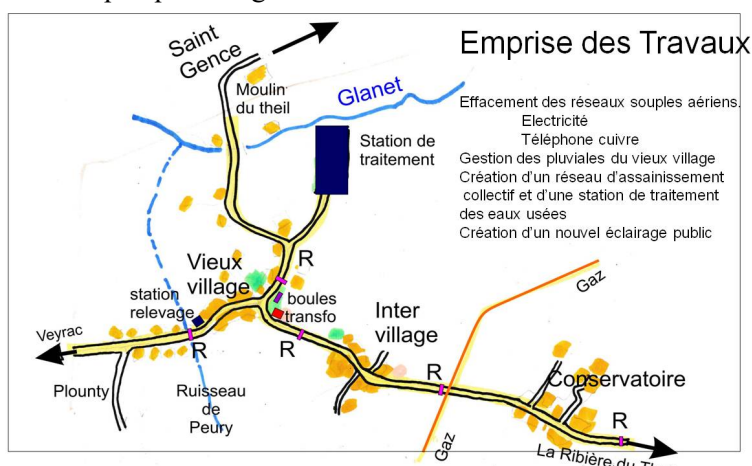
Présentation de la manifestation « Quand j'étais Petit » mise en place à l'occasion des Journées du Patrimoine (septembre 2024) avec plusieurs animations. Un article sera proposé par les élèves de Patricia Gaillac (CM2) suite aux interviews qu'ils ont réalisés auprès d'ainés de notre commune

Divers : Le Musée Archéologique Guy Lintz fait partie des partenaires du « Pass Malin » mis en place par Limoges-Tourisme. Le Pass Limoges Malin est le Pass touristique idéal pour **visiter et faire du tourisme à Limoges et ses environs** avec 21 sites touristiques partenaires.

IV. Commission Voirie

4.1 Les travaux du Theil

Les travaux au village du Theil touchent à leur fin ... Après environ plus de 18 mois de travaux, les habitants vont enfin retrouver le calme et pouvoir profiter des aménagements réalisés ! Nous les remercions de leur patience et les invitons à l'inauguration qui aura lieu en septembre et pour laquelle ils seront avertis ! Voici quelques images :



V. INVESTISSEMENTS : PRÉAU SPORTIF + PHOTOVOLTAÏQUE

Pour faire face aux augmentations des énergies, la municipalité a recherché des solutions pour produire de l'électricité photovoltaïque. Compte-tenu des contraintes liées au périmètre protégé autour de l'église, nos bâtiments communaux ne sont pas adaptés pour recevoir de telles installations en toiture. D'autre part, nos associations sportives de plein air souhaitent disposer de structures abritées pour pratiquer en cas de mauvais temps et le gymnase qui est très utilisé n'est pas forcément adapté. Aussi, la décision d'étudier la construction d'un préau sportif avec centrale photovoltaïque en toiture a été prise.

La première phase du choix du Maître d'œuvre pour ce projet s'est déroulée du 29 avril au 31 mai 2024. Neuf entreprises ont déposé un dossier :

Prenom : Serge					
Nom : Roux					
Objet : Mission de maîtrise d'oeuvre pour la réalisation d'un préau sportif en construction neuve avec installation d'une centrale photovolta					
Référence :					
Date de publication :					
Date de candidature :					
Date offre : 31/05/2024 à 12h00					
Date export: 13/06/2024 à 17h03					
Prénom	Nom	Société	CP	Ville	Date de réception du pli
Frédéric	Texier	Frédéric Texier	87000	Limoges	27/05/2024 à 11h29
Estelle	Renard	Tana architecture	87160	Saint-Sulpice-les-Feuilles	28/05/2024 à 16h30
Elise	Elise JEGO	ELISE JEGO ARCHITECTE	23300	LA SOUTERRAINE	28/05/2024 à 20h17
Prescillia	Fillion	ORKANE	31200	Toulouse	30/05/2024 à 10h59
FABIENNE	PREVOST	ATELIER 4 LIM SAS	87068	LIMOGES cedex 03	30/05/2024 à 11h46
Carlos	de Andres Ruiz	El Smartgrid	87280	Limoges	30/05/2024 à 17h34
BESSON	DAVID	PEPIN DE BANANE ARCHITECTURE	23290	FURSAC	31/05/2024 à 09h44
Maxime	Aupiais	Bonsoir	44109	Nantes	31/05/2024 à 10h17
Jean-Baptiste	Favrichon	Duramen	87500	COUSSAC BONNEVAL	31/05/2024 à 11h13

Les 9 candidats ayant déposé une offre

Ces dossiers ont été étudiés par un groupe de travail communal qui a retenu trois candidats. Voici les résultats ci-dessous :

ORKANE	Très bonne pris en compte des enjeux - Equipe dédiée	10	Note claire - Missions détaillées	10	Méthode PDCA (Planifier, Déployer, Contrôler, Agir) - réunions, livrables et visites (4 sur site) précisés - Excellente expérience du Photovoltaïque	8	planning 10 mois	8	36
El Smartgrid	Bonne pris en compte des enjeux	9	Missions détaillées - Note claire et complète, très technique	10	Bonne expérience du PV -	9	délais 12 mois	8	36
Frédéric TEXIER	Manque de précisions pour évaluer précisément sa compréhension des enjeux du projet	6	Note très courte et généraliste	7	Validation étape par étape	7	pas de planning	5	25

Les notes techniques des trois candidats retenus lors de la première phase

La deuxième phase de sélection débutera mardi 18 juin 2024 avec la réception des 3 candidats retenus pour une visite collective du site et questions/réponses publiques.

I. Le SIEPEA

L'avancement des travaux de construction du PEI est commenté par Thierry Lachaise.

Il indique que les travaux suivent leur cours sans retard. Le Multi-Accueil va déménager et emménager du 22 au 26 juillet, ainsi que les services administratifs et le Relais Petite Enfance.



II. Limoges Métropole

Mutualisation du service Droits du Sol :

Depuis le désengagement de l'Etat en 2015, c'est Limoges Métropole qui assure l'instruction des dossiers Urbanisme sans contre partie financière pour 14 communes de l'agglomération. Les 6 communes restantes disposent de leur propre service Urbanisme.

A compter du 1er janvier 2025, ce service va faire l'objet d'une convention entre les communes et les services de LM et devenir payant. Le coût sera évalué en fonction du nombre de dossiers traités par commune.

I- RAPPEL DES GRANDES ETAPES

Depuis 2015 :

Limoges Métropole instruit les actes d'autorisation de droit du sol pour les communes adhérentes. Ce service est composé de **6 agents** dont 4 instructeurs, un assistant instructeur et un responsable.

→ **18 850 autorisations d'urbanisme** ont été instruites depuis septembre 2015.

Cette instruction a été réalisée gratuitement au bénéfice des communes adhérentes.

Dès 2021 la commande de l'exécutif :

- Sécurisation juridique du service commun par le biais de conventions et service payant pour les communes adhérentes (obligation réglementaire),
- Amélioration de la qualité du service existant en contrepartie,

Améliorations du service proposées:

- Systématisation d'un dialogue commune-instructeur, dans la phase d'instruction des demandes d'autorisations déposées,
- Elargissement du service à la pré-instruction,

5



II- OFFRE DE SERVICE

INSTRUCTION

La proposition de fonctionnement du service consiste à **renforcer la qualité de l'instruction** du service existant :

Analyse experte, réglementaire et technique du dossier par le service droit des sols : recevabilité du projet

➤ Organiser des temps de rencontre avec les maires qui auront pour objectif de porter une information sur des instructions compliquées.

➤ Offrir plus de réactivité pour tenter de résoudre les problèmes rencontrés sur ce type de dossiers,

9



II- OFFRE DE SERVICE

CARTE DES SECTEURS DE PERMANENCE



ACCUEIL DES PETITIONNAIRES :

Sur rendez-vous et de manière alternative dans chaque commune :

• Secteurs **A** et **B** :
1/2 journée tous les 15 jours soit 1 j/mois par secteur.
Nombre de dossiers gérés / an par secteur : env **500**

• Secteurs **C** et **D** :
1/2 journée par semaine soit 2 j/mois par secteur.
Nombre de dossiers gérés / an par secteur : env **700**

→ **Renfort nécessaire des agents de Boisseuil et Feytiat** pour assurer des temps de présence et d'accueil.

11

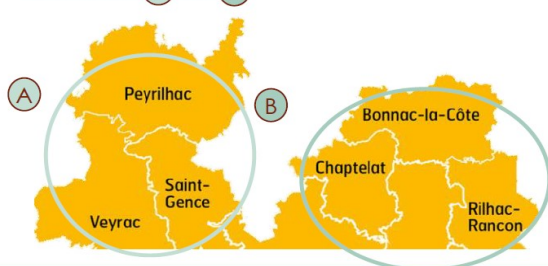


II- OFFRE DE SERVICE

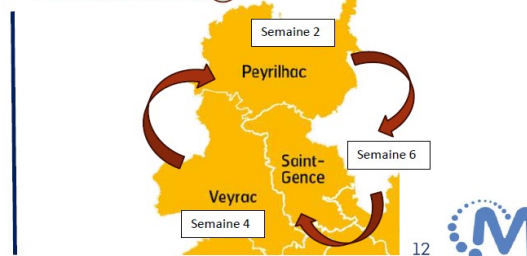
1- Secteur A

Communes	Semaine 1	Semaine 2	Semaine 3	Semaine 4	Semaine 5	Semaine 6
Peyrilhac		1/2 journée				
Veyrac				1/2 journée		
Saint-Gence						1/2 journée

Secteurs A et B

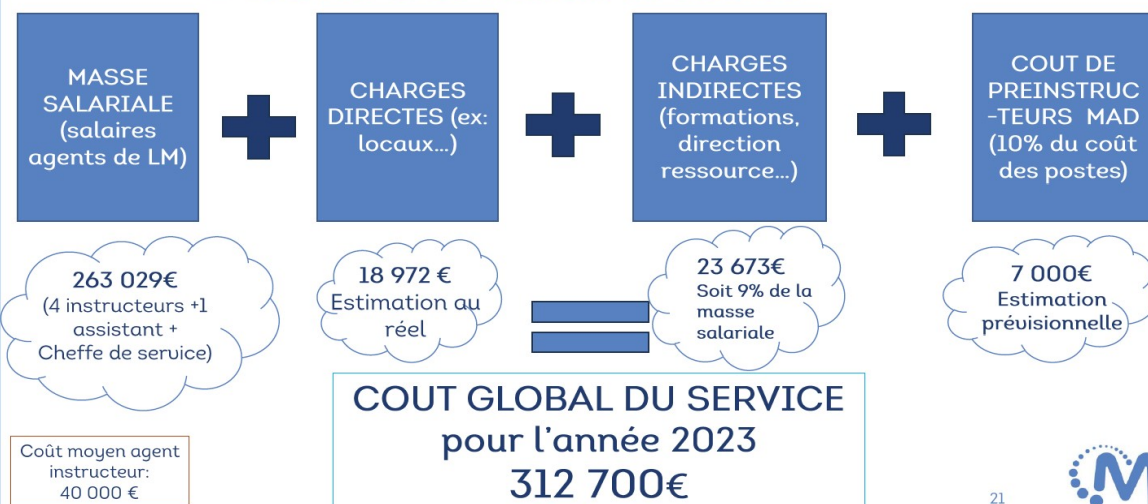


Zoom secteur A



III- MISE EN ŒUVRE DU SERVICE

1. Estimer le coût total du service



III- MISE EN ŒUVRE DU SERVICE

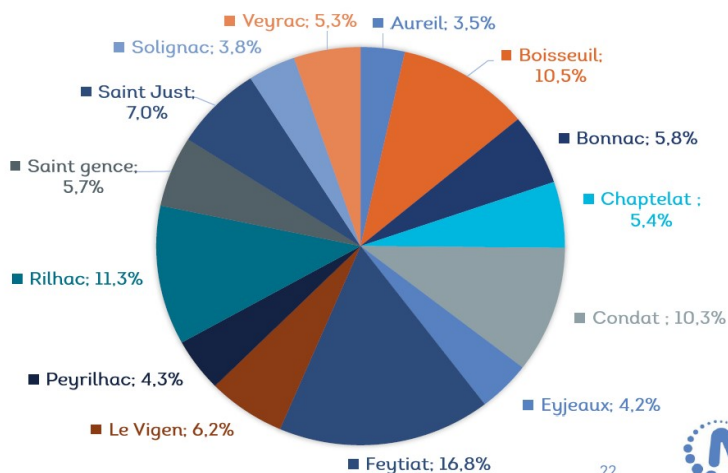
2. Estimer la part de chaque commune

Données prises en compte : nombre d'actes par an sur les 5 dernières années glissantes.

Méthode de calcul :

- Calcul du nombre d'heure sur la pré-instruction et l'instruction en fonction des actes
- % de temps passé pour chaque commune donc % du coût global à payer

Exemple : le service droit des sols de LM a consacré 3,5% de son temps à Aureil qui devra payer 3,5% du prix global du service



III- MISE EN ŒUVRE DU SERVICE

3. Retrancher une « part de solidarité »

- Principe : Limoges Métropole peut juridiquement prendre à sa charge une partie du coût du service → c'est le mécanisme de la part de solidarité.
- Dégressivité : La part de solidarité serait dégressive. Son but est d'aider les communes adhérentes à absorber progressivement la contrepartie financière.

Proposition n°1 : la part de solidarité serait de 50% en 2025, 35% en 2026, 25% en 2027.

Proposition n°2 : la part de solidarité serait de 75% en 2025, 50% en 2026, et 25% en 2027.

23



III- MISE EN ŒUVRE DU SERVICE

Visualisation globale du coût par commune, Proposition n°2

Communes/EPCI	2025 Répartition avec solidarité 75%	2026 Répartition avec solidarité 50%	2027 Répartition avec solidarité 25%	2028 Répartition sans solidarité
Aureil	2 727 €	5 453 €	8 180 €	10 906 €
Boisseuil	8 220 €	16 440 €	24 659 €	32 879 €
Bonnac	4 518 €	9 035 €	13 553 €	18 070 €
Chaptelat	4 197 €	8 394 €	12 590 €	16 787 €
Condat	8 046 €	16 092 €	24 138 €	32 184 €
Eyjeaux	3 261 €	6 522 €	9 784 €	13 045 €
Feytiat	13 152 €	26 304 €	39 455 €	52 607 €
Le Vigen	4 825 €	9 650 €	14 475 €	19 300 €
Peyrilhac	3 395 €	6 790 €	10 185 €	13 579 €
Rilhac	8 848 €	17 696 €	26 544 €	35 392 €
Saint gence	4 477 €	8 955 €	13 432 €	17 910 €
Saint Just	5 440 €	10 880 €	16 319 €	21 759 €
Solignac	2 954 €	5 908 €	8 861 €	11 815 €
Veyrac	4 117 €	8 233 €	12 350 €	16 466 €
LM	234 525 €	156 350 €	78 175 €	0 €
TOTAL	312 700 €	312 700 €	312 700 €	312 700 €

29



POUR LES 14 COMMUNES ADHERENTES

1/ Nombre total de demandes d'autorisation d'urbanisme traitées par le service droit des sols de LM entre 2019 et 2023 (5 années), concernant

années	en 2019	en 2020	en 2021	en 2022	en 2023
TOTAL des 14 communes adhérentes	2168	2305	2903	2456	2476

soit une moyenne annuelle de
2461,6 demandes traitées

2/ Pondération du temps passé par type de demande d'autorisation d'urbanisme (sur la base des estimations rendues par les services instructeurs)

type d'autorisation d'urbanisme		temps en heures	
		instruction	pré-instruction
certificat d'urbanisme informatif	Cua	1	0
certificat d'urbanisme opérationnel	Cub	2	0
déclaration préalable	DP	2	0,5
permis de construire de maison individuelle	PCMI	3,5	1
permis de construire	PC	4	1
permis d'aménager	PA	5	1
permis de démolir	PD	1	0

soit une moyenne annuelle de temps passé par
type d'autorisation d'urbanisme évaluée en
heures à :

pour l'instruction :	4928,3	pour la pré-instruction :	920,8
au total, en temps passé pour les deux phases, pour les 14 communes :			5849,1

POUR LA COMMUNE DE SAINT-GENCE

1/ Visualisation du nombre de demandes d'autorisation d'urbanisme traitées pour la commune de Saint - Gence

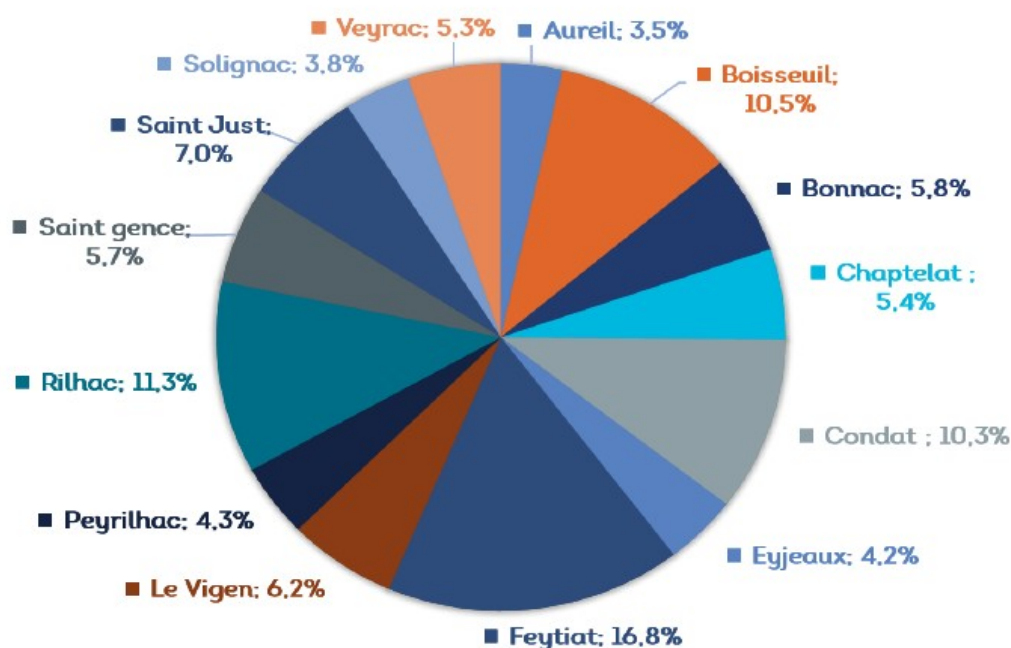
		temps en heures		2019	2020	2021	2022	2023	Moyenne 2019 à 23
Saint-Gence		instr.	pré-instr.						
	Cua	1	0	68	42	72	54	49	57,0
	Cub	2	0	32	26	21	11	17	21,4
	DP	2	0,5	31	52	54	59	56	50,4
	PCMI	3,5	1	23	27	35	16	7	21,6
	PC	4	1	5	1	1	4	1	2,4
	PA	5	1	0	0	0	0	0	0,0
	PD	1	0	0	1	0	1	0	0,4

Pondération de la moyenne annuelle en heures	
instr.	pré-instr.
57,0	0,0
42,8	0,0
100,8	28,2
75,6	19,3
9,6	2,0
0,0	0,0
0,4	0,0
286,2	49,5

en tout, la commune de Saint Gence représente
une moyenne de temps de travail annuel pour le
service droit des sols de (en heures) :

pour l'instruction	286,2	pour la pré- instruction	49,5
en tout			335,7 heures

2/ Proportion de l'activité du service dédié à la commune de Saint-Gence, d'après une moyen



Comme indiqué dans les diapos ci-dessus, le coût pour la commune de Saint-Gence s'élève à environ 17 900 euros par an. Limoges Métropole appliquera ce tarif progressivement : 25% en 2025, 50% en 2026, 75% en 2027 puis 100% à partir de 2028.

Délibérations

Création d'un emploi permanent de technicien à temps complet et suppression simultanée du grade d'adjoint de maîtrise

Considérant la nécessité de créer un emploi de technicien en raison du départ pour mutation de l'agent de maîtrise en charge de la restauration collective,

Le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi permanent de technicien à temps complet à compter du 26 août 2024 et la suppression simultanée du grade d'agent de maîtrise.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des Techniciens territoriaux, au grade de Technicien territorial relevant de la catégorie hiérarchique B.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de créer un emploi permanent de technicien à temps complet à compter du 26 août 2024 et de supprimer simultanément le grade d'agent de maîtrise à temps complet.

Modification du tableau des effectifs au 1^{er} septembre 2024

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il s'avère nécessaire de modifier le tableau des effectifs à compter du 1^{er} septembre 2024, comme suit :

GRADE	Effectifs au 01/12/2023	Variation	Effectifs au 01/09/2024	TNC
Rédacteur Principal de 2ème Classe	1		1	0
Adjoint Administratif de 1ère Classe	3	-1	2	1
Adjoint Administratif de 2ème Classe	0		0	0
Adjoint Administratif	1		1	0
Technicien	0	+1	1	0
Agent de Maîtrise Principal	2	-1	1	0
Agent de Maîtrise	1	-1	0	0
Adjoint Technique Principal de 1ère Classe	2		2	0
Adjoint Technique Principal de 2ème Classe	1		1	0
Adjoint Technique	6		6	1
ATSEM Principal de 2ème Classe	0		0	0
ATSEM Principal de 1ère Classe	3		3	1
Adjoint du Patrimoine Principal de 1ère classe	1	+1	1	1
TOTAL	21		20	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver la modification du tableau des effectifs ci-dessus à compter du 1er septembre 2024.

Décision Modificative n°1 – Budget communal

M. le Maire indique au Conseil Municipal la nécessité de procéder à une Décision Modificative sur le Budget Principal de la Commune, suivant la présentation effectuée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver la Décision Modificative N°1 du Budget Principal.

Contribution communale 2024 – SIEPEA

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de son adhésion au Syndicat Intercommunal Enfance, Petite Enfance, Adolescence du Pays de Glane (S.I.E.P.E.A.), il convient de voter le montant de la contribution communale pour 2024.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de verser le 3^{ème} acompte et le solde de la subvention pour l'année 2024 comme suit :

- 3^{ème} acompte en juillet 2024, représentant 50% de la contribution 2024 soit 52 230,44 euros
- Le solde en septembre 2024, représentant 50% du solde de la contribution 2024 soit 52 230,43 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter le montant de sa participation au S.I.E.P.E.A. pour 2024, à hauteur de 205 989,73 € et d'autoriser le versement des deux derniers acomptes de la subvention 2024 au SIEPEA.

Tarif Location Salle de Musique

M. le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il convient de fixer un tarif à la location de la salle de musique.

Le Conseil Municipal se voit proposer la tarification annuelle suivante pour les futures locations de la salle des associations à compter du 01 janvier 2024: 150,00 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver la tarification telle qu'elle vient de lui être présentée.

Tarifs Garderie périscolaire – Année scolaire 2024/2025

Le Conseil Municipal,

- se voit présenter par Monsieur le Maire la grille des tarifs pour le service de garderie périscolaire au cours de l'année 2023-2024 ;
- se voit proposer d'appliquer une augmentation de ces tarifs pour l'année scolaire 2024-2025.

	Enfants de la Commune			Enfants hors commune		
	Forfait mensuel 1er enfant	Forfait enfant supplémentaire	Tarif journalier	Forfait mensuel 1er enfant	Forfait enfant supplémentaire	Tarif journalier
Année scolaire 2023-2024	29.50€	15.50€	3.00€	32.50€	16.70€	3.30€
Année scolaire 2024-2025	30.50€	16.50€	3.20€	34.50€	18.00€	3.50€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver la nouvelle tarification du service de la garderie périscolaire telle qu'elle vient de lui être présentée et que cette nouvelle tarification prendra effet à compter du 1er septembre 2024.

Tarifs Service Restaurant scolaire – Année scolaire 2024/2025

LE CONSEIL,

- se voit présenter par Monsieur le Maire, la grille des tarifs pour le service de restauration scolaire au cours de l'année 2023-2024 ;
- se voit proposer d'appliquer un nouveau tarif forfait mensuel ;
- se voit proposer d'appliquer une augmentation des tarifs pour l'année scolaire 2024- 2025 ;

TARIFS Commune	Tarif Journalier	Forfait Mensuel	Forfait Trimestriel	Tarif Journalier Adulte	Forfait Adulte
Année 2023/2024	3.40€	33.30€	111.50€	6.65€	223.00€
Année 2024/2025	3.50€	34.30€	114.50€	7.00€	230.00€

TARIFS Hors Commune	Tarif Journalier	Forfait Mensuel	Forfait Trimestriel	Tarif Journalier Adulte	Forfait Adulte
Année 2023/2024	3.70€	37.40€	125.00€	7.40€	244.00€
Année 2024/2025	3.80€	39.40€	129.00€	8.20€	255.00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- *d'approuver la nouvelle tarification du service de restauration scolaire telle qu'elle vient de lui être présentée ;*
- *de fixer un tarif préférentiel pour les agents municipaux d'un montant de 5,00 Euros par repas ;*
- *les jours de grève ne sont pas décomptés du forfait ;*
- *de procéder à la déduction sur la facture suivante à compter de 2 semaines consécutives d'absence sur présentation d'un certificat médical et pour la période de la dite absence ;*
- *de procéder à un dégrèvement du nombre de jours d'absences dès lors qu'une classe est fermée pour cause COVID-19 ;*
- *de fournir les repas nécessaires au personnel mis à disposition dans le cadre des ateliers mutualisés dans l'exercice de la compétence voirie pour un tarif de 7,10 € par repas.*
- *que cette nouvelle tarification prendra effet à compter du 1^{er} septembre 2024.*

Adhésion SPA – Année 2024

Monsieur le Maire expose, que suite au Comité de Gestion de la Société Protectrice des Animaux, le montant de la redevance fourrière pour 2024 a été fixé à 1,20 euros par habitant (population DGF 2023 : 2242 habitants).

Le montant de l'adhésion forfaitaire pour 2024 est de 2 690,40€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder 2 690,40 € pour l'adhésion forfaitaire à la Société Protectrice des Animaux (SPA) pour 2024.

Subventions aux associations – Année 2024

M. CORTES, M. LAURIERE et M. ROUX, Présidents d'associations, n'ont pas pris part aux débats ni au vote.

Monsieur le Maire présente le projet de dotation de subventions aux associations pour l'année 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver l'attribution des subventions 2024 aux Associations ayant effectué une demande mais également pour les Associations réellement actives.

Cotisation ATEC 87 – Année 2024

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de l'adhésion de la Commune à l'Agence Technique Départementale de la Haute-Vienne (A.T.E.C. 87), il convient de délibérer sur le montant de la cotisation 2024.

Le montant de la cotisation pour 2024 est de 979,00 € :

- Prestations Bâtiments Espaces Publics : 979,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver l'adhésion pour l'année 2024 d'un montant de 979,00 euros.

La séance du Conseil Municipal est levée à 21h40.